

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE ET A L'INSTAURATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Par arrêté municipal n° 002 du 29.01.2025, le Maire de la commune de XAMONTARUPT ordonne l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **révision de la carte communale** et sur l'instauration du **périmètre délimité des abords autour du monument historique**.

A cet effet, M. Dominique CHASSARD est nommé commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy selon l'ordonnance n° E24000122/54 du 26 Décembre 2024. M. Gilbert JANCOVICI est désigné comme suppléant.

L'enquête sera ouverte **le Lundi 24 Février 2025** en Mairie, 10, Le Village, 88460 XAMONTARUPT. Elle se déroulera pendant 33 jours consécutifs, c'est-à-dire jusqu'au **Vendredi 28 Mars 2025 à 12h00**, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie aux permanences qui auront lieu les :

- * **Mercredi 5 Mars 2025 de 9h00 à 11h00 ;**
- * **Samedi 22 Mars 2025 de 9h00 à 11h00 ;**
- * **Vendredi 28 Mars 2025 de 10h00 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête coté et paraphé déposé en Mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante :

<https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA88528.html>

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit, en Mairie, au nom du commissaire-enquêteur : 10, Le Village, 88460 XAMONTARUPT, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

commune@xamontarupt.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de XAMONTARUPT où ils seront tenus à la disposition du public. Le projet de carte communale et de périmètre délimité des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire,
Emmanuel PARISSE.